



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Gîtes de France Pyrénées-Orientales le 25 avril 2025 – Mas Reig – Banyuls sur mer

**Etaient présents :** 48 adhérents et 53 pouvoirs ont été attribués.

**Administrateurs :** Gilbert Carbou, Patrice Rémy, Michèle Henry, Nicole Bastide, Sophie Escande, Claude Guisset Ducar, Béatrice Passama, Maryse Montalat, Reine Nicolau, Jérôme Sobraquès, Françoise Vails, Christophe Rigaud,

**Excusés :** Michèle Lanau, Hermeline Malherbe (présidente CD66), Aude Vivès (ADT66), Michel Tomas (AEC Conseil CAC).

**Invités :** Mme Sans (CD66), Nathalie Palès, Marine Armangaud, Marie Odermatt, Bernard Foltran (salariés/stagiaire association), Stéphanie Nédélec (Directrice Générale SCIC sudfrance.fr), Marc Siré (expert-comptable Siré-Ducup).

Gilbert Carbou, Président de l'association, remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour et fait lecture du rapport moral (voir en annexe).

Il remercie les partenaires de l'association, notamment le CD des Pyrénées-Orientales pour son soutien.

Patrice Rémy, Président de l'Union Occitanie et administrateur à la Fédération Nationale détaille quelques actualités nationales et régionales.

Bernard Foltran, directeur de l'Association, revient ensuite sur la présentation du rapport d'activités 2024 : la production et le suivi qualité ont été très dynamique avec notamment plus de 100 agréments. Les 10 chiffres clés sont commentés (voir en annexe) : montée en gamme de la qualité, classement Meublé de Tourisme, Qualité et avis clients ... etc.

L'activité de Classement Meublés de Tourisme s'est également bien comportée au gré de plusieurs partenariats locaux.

A son tour, Stéphanie Nédélec présente le rapport commercial de la SCIC sudfrance, en charge de la commercialisation des hébergements labélisés des Pyrénées-Orientales. Elle explique que les chiffres de la saison 2024 ont connu une remontée de la fréquentation par rapport à 2023 (marquée par la sécheresse et une image dégradée de la destination). Elle présente également les tendances positives concernant la saison 2025 en cours.

Elle détaille également les actions engagées par la cellule "Dynamisation des ventes / suivi propriétaires" et la possibilité de devenir sociétaire de la SCIC.

Gilbert Carbou propose de passer au rapport financier. La parole est donnée à Marc Siré pour la lecture du compte de résultat et du bilan. Il explique que le compte de résultat est bénéficiaire (83 817 €) lié à un résultat exceptionnel de 64 385 € concernant la vente de part SCI Mel i Mato du Relais à la SCIC SudFrance. Le résultat courant s'établit à 23 000 €.

En l'absence de Michel Tomas, il présente les rapports du Commissaire aux Comptes qui certifie, sans réserve, les comptes de l'association.

Béatrice Passama présente alors le budget prévisionnel 2025 et la proposition de l'appel à cotisation pour 2026 (ex 2025).

Il est proposé de maintenir le principe de calcul et du montant de la cotisation 2024, à savoir :

- 270€ par hébergement
- 190€ par hébergement suivant ou insolite
- Plafond de 650 € (propriétaire de multi gîtes)

- Parrainage = 100 € offert au parrain et au filleul

#### **Résolution n°1 – Présentation et Approbation du rapport moral de l'exercice 2024**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport moral de l'Association Gîtes de France Pyrénées-Orientales, portant sur l'exercice clos le 31/12/2024, approuve à l'unanimité ledit rapport

#### **Résolution n°2 – Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport d'activité portant sur l'exercice clos le 31/12/2024, approuve à l'unanimité ledit rapport.

#### **Résolution n°3 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024, présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial portant sur les conventions règlementées et approbation des comptes**

- Après avoir entendu les rapports sur les activités et la situation financière et morale de l'association et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2024, l'assemblée générale **approuve à l'unanimité** les comptes de l'association faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 83 817 €.
- Après avoir entendu le rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, l'assemblée générale **approuve à l'unanimité** les termes de ce rapport.

#### **Résolutions n°4 - Affectation du résultat 2024**

L'assemblée générale **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de l'Association de l'exercice clos au 31/12/2024, soit un résultat bénéficiaire de 83 817 € à son compte "report à nouveau".

#### **Résolution n°5 - Quitus aux administrateurs**

A l'unanimité, l'assemblée générale donne aux administrateurs et membres du bureau de l'association quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

#### **Résolution n°6 - Présentation et vote des cotisation 2026 (encaissées sur l'exercice comptable en 2025)**

Après avoir entendu le projet de cotisation 2025, l'assemblée générale **approuve à l'unanimité** les termes de ce projet.

#### **Résolutions n°7 - Présentation et vote du budget prévisionnel 2025**

Après avoir entendu la synthèse et le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2025, l'assemblée générale **approuve à l'unanimité** le budget prévisionnel proposé.

Gilbert Carbou poursuit en expliquant l'historique et le contexte de la mission confiée au Commissaire aux comptes.

#### **Résolutions n°8 - Renouvellement de la mission confiée à un Commissaire aux Comptes**

Au regard du caractère non obligatoire de la mission d'audit des comptes de l'association, l'Assemblée générale décide de ne pas missionner un Commissaire aux comptes.

Enfin, Gilbert Carbou explique que l'Assemblée Générale doit élire le tiers sortant des administrateurs dont la liste est affichée : Patrice Rémy, Gilbert Carbou, Guy Pacouil, Michèle Lanau, Christophe Rigaud. Michèle Lanau ayant cédé son activité, elle ne peut renouveler son mandat. Cependant l'association a reçu la candidature de Marion Lanau.

Gilbert Carbou propose alors de passer au vote à mains levées et propose alors de procéder au vote des 2 dernières résolutions suivantes :

#### **Résolution n°9 - Election des membres du Conseil d'Administration**

**A l'unanimité, l'assemblée générale prend acte à l'unanimité** des élections des candidats présentés.

#### **Résolution n°10 - Pouvoirs**

**A l'unanimité, l'assemblée générale donne** tous pouvoirs au président ou à toute autre personne qu'il mandatera pour remplir les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Gilbert Carbou remercie les participants, félicite les administrateurs élus et clos la séance.

Il invite les représentants du réseau CERFRANCE à signer la convention de partenariat et à un temps de convivialité.

**A Banyuls sur mer, le 25 avril 2025, le Président, Gilbert Carbou**